

**United Nations**  
**ECONOMIC**  
**AND**  
**SOCIAL COUNCIL**

**Nations Unies**  
**CONSEIL**  
**ECONOMIQUE**  
**ET SOCIAL**

UNRESTRICTED  
E/CN.4/150  
17 juin 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Troisième session

-----

FRANCE ET ETATS-UNIS D'AMERIQUE : PROPOSITION RELATIVE A LA  
PROCHAINE SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

La Commission reconnaît qu'en approuvant la présente Déclaration, elle n'a pas achevé sa tâche, qui consiste à préparer une charte des droits de l'homme. Cette charte comprend une déclaration, un pacte et des mesures d'application.

La Déclaration n'est qu'une partie de la Charte des droits. Il est essentiel d'achever la rédaction d'un pacte auquel seraient incorporées des mesures d'application.

La Commission recommande au Conseil économique et social de prévoir la réunion de la Commission immédiatement après la huitième session du Conseil, en 1949, afin d'achever la rédaction du pacte et du texte relatif aux mesures d'application.

-----